

**Plan des mesures cantonales en matière de fiscalité
sélective**

DFIN

13.06.2014

Au vu de la concurrence fiscale de plus en plus agressive et de la pression internationale et intercantonale grandissante, une réforme de la fiscalité des entreprises est devenue nécessaire et urgente. Il s'agit de mettre en œuvre à court et à moyen termes des modèles fiscaux non attaquables à l'échelle internationale. Alors que les cantons voisins de Vaud, Genève, Neuchâtel, et du Valais y travaillent fort, Fribourg semble s'enliser dans les grandes déclarations vides de proposition concrète. La réforme présentée dans le rapport final « Allègements fiscaux et autres mesures de promotion économique » du Conseil d'Etat en, juillet 2013, est une stratégie pertinente à laquelle il est temps de donner suite. Garantir un environnement attractif pour les PME et les sociétés générant des emplois durables à haute valeur ajoutée permet d'assurer la pérennité des entreprises et la prospérité de notre canton. Si le canton n'agit pas rapidement, tous ses efforts en matière d'attractivité de l'emploi seront vains alors que Fribourg manque cruellement d'emplois à haute valeur ajoutée. A terme, ce sont ses finances qui en pâtiront. Neuchâtel a même augmenté de 50 % ses recettes suite à sa réforme pour faire bénéficier les entreprises d'une fiscalité attractive.

Le Conseil d'Etat multiplie les déclarations sur la diminution du taux d'imposition du bénéfice des entreprises, mais s'abstient de toute proposition concrète. Il me paraît judicieux que le Conseil d'Etat pilote cette réforme. Pourtant, face à son inaction, le Grand Conseil pourrait en prendre les commandes. Une réaction rapide est donc nécessaire pour assurer une économie saine de notre canton. L'attentisme du Conseil d'Etat met en péril les emplois fribourgeois et les conséquences économiques et financières sont trop lourdes pour demeurer dans l'apathie.

Dès lors, je me permets de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Taux unique, patent box, ..., est-ce qu'un plan de mesures précis a été élaboré pour mettre en application la réforme de la fiscalité ?
2. Si tel est le cas, quelles sont ces mesures et à quel moment vont-elles être publiées, puis mises en application ?

(Sig.) Didier Castella, député